Pde

se déplacer**autrement !**

Et si vous passiez au **PDE ?**

Plan de **D**éplacements **E**ntreprise

Sur l'agglomération, près de **180 000** déplacements quotidiens ont pour motif le travail. **76 %** d'entre eux sont fait en voiture.

Pour vos collaborateurs, cela représente une dépense moyenne de **3 000 €** par an pour aller travailler en voiture.

Plus de **14 000** salariés sont bénéficiaires d'aides à la mobilité au sein de leur entreprise.

LE CADRE LÉGAL

Depuis le 1er janvier 2018, toutes les entreprises regroupant plus de 100 salariés sur un même site doivent élaborer un plan de mobilité. Objectif : améliorer la mobilité de leur personnel et encourager l'utilisation des transports en commun et le recours au covoiturage (loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte).

nîmes métropole

fiers de notre avenir

Qu’est-ce qu’un **PDE ?**

- **Un diagnostic d’accessibilité et des pratiques de déplacements durables**
- **Un plan d’actions global et multimodal, visant à :**

- **OPTIMISER LES COÛTS DE DÉPLACEMENTS**
  - choix et gestion de la flotte de véhicules de service,
  - promotion du covoiturage,
  - service d’autopartage.
- **RÉDUIRE LES DÉPLACEMENTS**
  - développement du télétravail,
  - équipements pour réunions téléphoniques, visio conférence,…
- **FAVORISER LE TRANSFERT VERS D’AUTRES MODES ALTERNATIFS**
  - transports en commun, vélo, marche à pied,…
  - intermodalité,
  - aménagement de cheminements piétons.

Une démarche **gagnant/gagnant**

Le PDE a pour objectif de réduire les nuisances engendrées par les déplacements en voiture individuelle, plus particulièrement les déplacements :

- Domicile - Travail
- Professionnels
- Mais aussi des visiteurs

LES AVANTAGES

Pour vous employeur

- Une réduction des risques de trajets
- Une meilleure accessibilité des sites
- Une réduction des frais pour déplacements professionnels
- Un élément clé pour le management du développement durable
- Des réductions de cotisations sociales
- Une meilleure optimisation des temps de transports
- Un projet Eco-citoyen Socialement fédérateur

Pour vos collaborateurs

- Allègement du budget déplacements (carburants, amendes, tôle froissée)
- Gain de sérénité (moins de fatigue, de stress et donc de risque)
- Participation à la protection de l’environnement

Pour la collectivité

- Amélioration de la qualité de vie en réduisant les nuisances sonores et de pollutions de l’air.
- Réduction des coûts collectifs (santé, accidents…)
- Tissage de liens et maîtrise des besoins en déplacements des acteurs de son territoire.

Comment mettre en place un **PDE ?**

Nîmes Métropole vous accompagne

- **EN AMONT**
  - conseil en mobilité (conseils méthodologiques, participation aux comités de pilotage)
  - outils de diagnostic (enquête et géolocalisation en ligne)
  - animation du club PDE
- **POUR LA MISE EN ŒUVRE**
  La convention PDE Nîmes Métropole / Tango offre pour vos salariés :
  - un PASS SALARIÉ Tango, titre annuel, à tarif préférentiel (2 mois offerts) et accès libre aux parkings relais
  - une documentation individualisée sur les solutions optimum pour les déplacements domicile - travail
  - une documentation complète sur le réseau de transports en commun et son fonctionnement

FOCUS

47% des déplacements pour le travail font moins de 5 km

63% d’entre eux sont faits en voitures

AIDES COMPLÉMENTAIRES

- **ADEME** : aide en expertise et communication
- **CARSAT LR** : accompagnement à la mise en œuvre des plans de prévention du risque routier et possibilité d’aide financière

Rejoignez les entreprises ÉCOMOBILES !

COVOITURAGE

La SNCF réserve des places de parking pour les **"covoitureurs"** et organise des rencontres par secteur d'habitation sous forme d'événements.

USAGE DU VÉLO

La CPAM met le cap sur le vélo :
mise à disposition de **vélos à assistance électrique** pour son personnel. Elle privilégie également les transports publics de ses salariés en **finançant à 100% les abonnements de transports en commun**. Pour les déplacements professionnels incontournables, elle choisit le train.

ÉCOCONDUITE

La Poste forme ses salariés à l'**écoconduite**, façon intelligente de conduire pour permettre de réduire la consommation de carburant, l'émission de gaz à effet de serre et le taux d'accidents.

ACCESSIBILITÉ

Afin d'améliorer l'accessibilité à ses différents sites, le CHU a optimisé la signalétique in situ ainsi que le stationnement.

INTERMODALITÉ

Saint Mamet a fait **transférer son siège social** avenue Feuchères en plein Cœur de Nîmes et à deux pas de la Gare et a ainsi fait basculer la part modale voiture de **97% à 23%**.

GESTION DE FLOTTE

Nîmes Métropole renouvelle son parc de véhicules de service par des **véhicules et vélos électriques**.

Direction de la communication Nîmes Métropole. BINOME

Nîmes Métropole - Communauté d'Agglomération
3 rue du Colisée - 30947 NIMES Cedex 9 - 04 66 02 55 62
www.nimes-metropole.fr
@nimesmetropole

se déplacer autrement !

fiers de notre avenir